

LA GUERRE EST DÉCLARÉE

Le maire face aux conseillers frondeurs de sa majorité

MARETZ Le premier magistrat Didier Kehl n'en revient toujours pas. La commune va passer à côté d'une subvention de 100 000 euros. Il serait trahi par certains membres de son propre camp.

La guerre est déclarée depuis plusieurs mois. Mais lors du dernier conseil municipal, les choses sont allées trop loin. Le maire va jusqu'à qualifier de « terroristes » certains conseillers. Il s'explique.

Que s'est passé lors du dernier conseil du 8 novembre ?

Loin de chercher l'apaisement, un certain nombre de mes conseillers municipaux déclenche leur haine envers moi et les fonctionnaires de la municipalité depuis quelque temps. Je reste relativement zen face au déferlement de lettres anonymes qui inondent les instances étatiques. C'est le fait de quelques-uns. Ils sont incurables, ce serait comme se battre avec le mur de la connerie.

Mais ce qui s'est passé lors du dernier conseil municipal est beaucoup plus grave, puisque ce sont les Maretziens qui sont les victimes collatérales de l'esprit revancharde de quelques irresponsables et de la guéguerre personnelle que mène Christelle Noé.



Soudée lors de l'élection, la majorité explose pratiquement deux ans plus tard.

rémunérée par les Maretziens. C'est justement parce qu'elle ne venait pas travailler en mairie, qu'elle ne s'intéressait à rien et qu'elle n'avait aucune utilité que je lui ai retiré ses délégations quelques semaines plus tard. Ce dossier représente des dizaines et des dizaines d'heures de travail, une bonne douzaine de rendez-vous avec l'ingénierie du Département qui n'a rien à gagner à nous aider et qui pourtant nous a brillamment accompagnés.

Quelles solutions maintenant ?

Tout refaire ? Minimum un an et encore ! Une prise de conscience de leur jusqu'au boutisme, certainement la meilleure solution si ceux-ci veulent changer leur vote... Organiser un référendum ? Oui, j'aimerais beaucoup mais ce sont encore quatre mois minimum qui vont s'écouler avant de pouvoir commencer les travaux, si les Maretziens répondent oui !

Si le vote était à bulletin secret, comment pouvez-vous savoir de qui venaient les votes contre ?

Je présume très fortement que les quatre conseillers qui ont demandé le vote anonyme sur la question posée sont les mêmes qui ont voté contre la proposition. Avec la complicité non moins coupable de ceux qui leur ont donné une délégation de pouvoir pour participer à ce conseil. Il s'agit de Christelle Noé avec la complicité de Olivier Belot, d'Andrée Wyrebsky avec la complicité de Marie Potet, de Jérôme Herbin avec la complicité de Séverine Legrand. À ceux-là, s'ajoute Aimé Bleuse. Et quand je dis que je présume, c'est pour respecter les conventions ! Je voudrais tout de même remercier ma vraie opposition, menée par Monique Lesne, pour sa bonne objectivité et qui avait voté pour la signature de la convention avec le Département.

Estelle Taquet

La signature d'une convention avec le Département vous est impossible, c'est ça ?

Oui c'est cela. Ces lâches attaques, puisqu'elles ont été faites lors d'un vote à bulletins secrets à la demande de quatre conseillers visiblement incapables d'assumer leurs choix, frappent les Maretziens sur deux domaines particu-

« Les Maretziens sont les victimes collatérales de l'esprit revancharde de quelques irresponsables »

En réponse

Tous les conseillers accusés dans cette interview ont été contactés. Seules Christelle Noé et Andrée Wyrebski ont répondu. Les deux estiment que le vote a été fait à bulletin secret et que rien ne les met en cause. Elles affirment que Didier Kehl veut tout faire seul et sans discussion.

lièrement sensibles : le portefeuille et la sécurité routière particulièrement celle des enfants. Il faut absolument faire ralentir les usagers de la route dans la commune. Une nouvelle école doit bientôt ouvrir. Il est essentiel de sécuriser les alentours de l'école pour protéger les écoliers.

En quoi consiste la convention ?

Leur méfait est de refuser au maire le droit de signer une simple convention avec le Département. Une convention à 100 000 € ! 40 000 € concernent une ancienne subvention de l'ex-municipalité à percevoir (7% du montant total du coût des trottoirs réalisés en 2019); 7 000 € concernent des travaux déjà réalisés pour refaire la rue de la Délivrance et l'élargissement du trottoir de la RD 932 (40% du coût

total), et enfin 53 000 € de reste à réaliser sur la sécurité routière dont 6 nouveaux passages piétons, chicane, écluse, bandes d'éveil, plateau surélevé et un tronçon de trottoir. Le tout subventionné par le Département à hauteur de 75 %. Il faut savoir qu'entre le début d'une étude et la fin des travaux, il faut au minimum un an quand on va à la pêche aux subventions et qu'on réalise les études soi-même afin d'éviter les frais des cabinets d'études.

Vous avez mené l'étude seul ?

Bien sur que oui. Mon ancienne première adjointe Christelle Noé m'a reproché pendant cette réunion de conseil municipal de n'être au courant de rien alors qu'elle était encore, au moment du dépôt des demandes de subventions (en mai),